



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19/02/15

### **NRJ MOBILE LANCE SON NOUVEAU FORFAIT APPELS, SMS, MMS ET WEB 3GO EN 4G, SANS CONTRAINTE A 15,99€ PAR MOIS !**

Le 23 février, NRJ Mobile commercialisera sa nouvelle offre sans engagement pour répondre aux attentes des 15-24 ans ultra-connectés, très actifs sur le web et les réseaux sociaux : le forfait Woot 4G à 15,99€ par mois. Ce nouveau forfait propose les appels illimités<sup>(1)</sup>, les SMS/MMS illimités et Web en très haut débit 4G<sup>(2)</sup> avec 3Go d'échange de données mensuelles (débit ajusté au-delà). Il s'agit de l'offre tout compris la moins chère du marché<sup>(3)</sup>, hors promotions et offres groupées (ADSL, fixe, mobile,...).

Les utilisateurs pourront rester en contact avec leurs amis sur les réseaux sociaux, échanger des photos instantanément ou encore visionner leurs vidéos préférées en qualité HD. Le mode Modem et la Voix sur IP sont des services inclus dans l'offre. Les utilisateurs ont aussi la possibilité d'acquiescer une recharge sans engagement pour rétablir le débit Web avec l'enveloppe initiale (3Go) pour 10€.

Pour les parents qui souhaitent équiper leur adolescent avec un forfait sans contrainte et sans facturation hors forfait (SMS surtaxés, numéros spéciaux, appels vers l'international), l'option de blocage est disponible et facturée seulement 1€ par mois et sans engagement.

Pour toujours plus de simplicité, les clients NRJ Mobile peuvent gérer leur abonnement en ligne ou via l'application mobile et bénéficient de l'assistance communautaire et participative pour répondre à leurs questions. La communauté NRJ Mobile est animée sur Facebook avec plus de 300 000 fans et sur Twitter avec près de 10 000 abonnés.

[nrjmobile.fr](http://nrjmobile.fr) | [facebook.com/nrjmobile](https://facebook.com/nrjmobile) | [twitter.com/nrjmobile](https://twitter.com/nrjmobile)



(1) Les appels illimités sont à destination des fixes et mobiles en France métropolitaine et dans la limite de 3 heures maximum par appel et 129 destinataires différents maximum par mois.

(2) Débit jusqu'à 100 Mbps

(3) Constat au 18 février 2015